

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°25 du 24 juin 2011

TEXTE SIGNALE

ERRATUM

au décret n° 2007-640 du 30 avril 2007 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des militaires sur le territoire métropolitain de la France.

Du 16 juin 2011

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ERRATUM au décret n° 2007-640 du 30 avril 2007 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des militaires sur le territoire métropolitain de la France.

Du 16 juin 2011

NOR D E F H 0 7 5 0 3 9 3 Z

Texte modifié :

Décret n° 2007-640 du 30 avril 2007 (JO n° 102 du 2 mai 2007, texte n° 15 ; JO/114/2007 ; BOEM 530-0.1.1, 530-1.1, 530-2.2.2, 810.4.9) modifié.

Référence de publication : Signalé au BOC 25/2011.

Le décret n° 2007-640 du 30 avril 2007 est modifié comme suit :

Dans la référence de publication.

Au lieu de :

« JO n° 102 du 2 mai 2007, texte n° 15 ; JO /114/2007. » ;

Lire :

« JO n° 102 du 2 mai 2007, texte n° 15 ; JO/114/2007 ; signalé au BOC 23/2007. ».